



## 14ème législature

<b>Question N° : 99909</b>	De <b>M. Alain Rodet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> >banques et établissements financiers	<b>Tête d'analyse</b> >épargne	<b>Analyse</b> > produits d'épargne. frais de gestion. réglementation.
Question publiée au JO le : <b>18/10/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'opacité croissante des produits d'épargne proposés à la vente par plusieurs réseaux bancaires. Ces derniers proposent en effet de plus en plus fréquemment des fonds à formule dans le cadre des assurances-vie multisupports et des PEA, et pour lesquels les frais de gestion peuvent atteindre des niveaux exorbitants. En conséquence, il lui demande s'il est dans son intention de renforcer les mesures de contrôle pour protéger les épargnants, notamment les plus modestes, contre ces pratiques.